

## Commune de MAGENTA

Informations sur les risques naturels, miniers et technologiques  
pour l'application des I, II, III de l'article L 125-5 du code de l'environnement

### 1. Annexe à l'arrêté préfectoral

n° **DPC/2018/002**

du

**12 JAN 2018**

mis à jour le

### 2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [ PPRn ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR n

oui  non

**Approbation**

date

**04 décembre 1992**

aléa

- **Inondation**

- **Glissement de terrain**

**Prescription**

date

**12 octobre 2017**

aléa

**Inondation**

date

aléa

Les documents de référence sont :

Arrêté préfectoral portant création d'un périmètre de risques « d'inondations et de glissements de terrain », au titre de l'article R.111-3 du code de l'urbanisme, sur le territoire des communes du secteur d'Épernay.

Consultable sur Internet

Arrêté préfectoral du 12/10/17 fixant le périmètre du plan de prévention du risque naturel Inondation

Consultable sur Internet

Consultable sur Internet

### 3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques miniers [ PPR m ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR m

oui  non

date

effet

date

effet

Les documents de référence sont :

Consultable sur Internet

Consultable sur Internet

### 4. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [ PPR t ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR t

oui  non

date

effet

date

effet

Les documents de référence sont :

Consultable sur Internet

Consultable sur Internet

### 5. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255

La commune est située dans une zone de sismicité

Forte	Moyenne	Modérée	Faible	Très faible
zone 5	zone 4	zone 3	zone 2	Zone 1 X

pièces jointes

### 6. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus

Zone d'aléa du R.111.3 (1 planche A4 et 1 planche A3)

Synthèse de la phase 2 – Détermination de l'aléa hydraulique et carte d'aléas

### 7. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site portail [www.prim.net](http://www.prim.net) dans la rubrique « Ma commune face aux risques »

Date

**23 JAN 2018**

Le préfet de département

Anthmane ABOUACAR